



# Le Saint-Siège

---

## *DISCOURS DU PAPE PAUL VI À L'AMBASSADEUR DU PORTUGAL\**

*Lundi 20 août 1974*

*Monsieur l'Ambassadeur,*

Nous avons écouté avec la plus grande attention les déférentes paroles que Votre Excellence vient de nous adresser en présentant les Lettres qui l'accréditent comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Portugal près le Saint-Siège.

Le discours de Votre Excellence nous a transporté en pensée en Votre cher pays que nous avons déjà eu le plaisir de visiter lors de notre pèlerinage à Fatima. Il a ravivé dans notre cœur les sentiments bienveillants que nous ressentons pour ce cher peuple portugais dont l'histoire est un modèle de faits valeureux tant sur le plan humain que sur le plan religieux et dont le patrimoine culturel se ressent de la présence de l'Eglise, acceptée et vécue avec fidélité.

Actuellement votre noble pays attire sur lui l'attention du monde, et tout autant notre sollicitude vive et paternelle; et ce moment historique qu'il est en train de vivre suscite les plus beaux espoirs. Que nous désirons de tout cœur le plus grand bien du Portugal, il n'est pas nécessaire de le réaffirmer.

Il y a deux choses que nous voulons souhaiter tout particulièrement à ce cher peuple portugais, pour le faire aller de l'avant dans la décision historique qui fait sonner bien haut son nom dans le concert des nations et lui permettre de surmonter de la meilleure manière les problèmes actuels: une vive fraternité – fondée sur la liberté, l'équité, le respect, la générosité et l'amour – entre ses membres et face à tous les autres hommes qui sont ses frères; puis, une paix sûre et sereine qui rendra possible le travail en commun et le constant attachement de toutes les populations à un croissant progrès collectif et à un bien-être fraternel, réparti et cultivé au profit de tous et de chacun, en bonne harmonie. Pour réaliser cette coexistence fraternelle, capable d'éliminer

n'importe quel ressentiment, n'importe quelle mésentente et de mener à la compréhension, au pardon et à la réconciliation — avec l'objectif de poursuivre, par une attitude constructive, la promotion de la solidarité effective et de la justice — l'Eglise est à même d'apporter une aide précieuse.

Et, ici, nous exprimons notre sympathie et, naturellement, nos encouragements aux catholiques du Portugal et à ses Evêques pour qu'ils continuent à donner un témoignage clair et courageux de leur foi, ce qui se reflétera dans les structures et dans la vie de la communauté.

L'Eglise, en effet, en répandant dans les consciences des idéaux nobles et élevés, conformément à sa mission de service sincère et désintéressé, d'évangélisation et de distribution des biens divins — dont elle est bénéficiaire, dépositaire et distributrice — allume une lumière et confère des énergies morales qui contribuent à établir et à consolider, suivant la loi divine, la communauté humaine.

Une telle communauté, on le sait, se fonde sur le respect de la vie et des droits fondamentaux de la personne humaine; et celle-ci, avec la liberté, doit disposer des biens spirituels et matériels indispensables pour sa propre réalisation intégrale et pouvoir participer, de manière responsable et capable, aux options et aux décisions engageant le destin de la communauté.

Nous suivons avec le plus vif intérêt les initiatives concernant les Territoires d'Outre-mer et nous les accompagnons de nos vœux paternels pour que, grâce à des accords basés sur la bonne volonté, il puisse être établi dans ces régions des conditions stables de justice, de paix et de progrès.

Monsieur l'Ambassadeur,

En adressant à Votre Excellence nos plus cordiaux souhaits de bienvenue, Nous désirons vous assurer de notre bienveillance et nous formons des vœux pour le bon accomplissement de votre mission. Et, en souhaitant la plus grande prospérité à la chère nation portugaise, nous invoquons sur elle et sur les plus hautes autorités du pays, de même que sur la personne de Votre Excellence, l'abondance des bénédictions divines.

---

\* *L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n.35 p.2.*